



Assemblée générale

Soixante-quatorzième session

Documents officiels

Distr. générale
6 février 2020
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 13^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 2 décembre 2019, à 10 heures

Président : M. Mavroyiannis (Chypre)
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires* : M. Terzi

Sommaire

Point 135 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour 2020 (*suite*)

*Dépenses d'administration de la Caisse commune des pensions du personnel
des Nations Unies*

*Incidences administratives et financières des recommandations figurant dans le
rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des
Nations Unies*

Progiciel de gestion intégré

Travaux de construction et gestion des biens immobiliers (suite)

*Demande de subvention pour les Chambres extraordinaires au sein des
tribunaux cambodgiens*

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 135 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour 2020 (suite)

Dépenses d'administration de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (A/74/5/Add.16, A/74/7/Add.14, A/74/329, A/74/331 et A/74/331/Corr.1)

Incidences administratives et financières des recommandations figurant dans le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (A/C.5/74/3)

1. **M. Owade** (Président du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies), présentant le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sur les dépenses d'administration de la Caisse et sur les travaux de sa soixante-sixième session (A/74/331 et A/74/331/Corr.1), dit que, à la suite du passage à un cycle budgétaire annuel, le rapport retrace les travaux du Comité mixte à sa soixante-sixième session et expose le projet de budget de la Caisse pour 2020. Diverses études ont confirmé la viabilité financière à long terme de la Caisse. En 2017 et 2018, la Caisse a atteint son objectif de référence en matière de traitement des prestations et n'avait accusé aucun retard dans le traitement des dossiers. Actuellement, elle traite plus de 90 % des demandes de prestations dans le délai imparti de quinze jours, ce qui dépasse de loin l'objectif de référence.

2. Le Comité mixte a pris les mesures voulues pour donner suite aux recommandations formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 73/274. Premièrement, en ce qui concerne la planification rapide de la relève pour le poste d'administrateur, le Comité mixte a, au terme d'une procédure de sélection par mise en concurrence, recommandé la nomination de Rosemarie McClean au poste d'Administratrice de la Caisse et Administratrice des prestations, à compter du 1^{er} janvier 2020. Deuxièmement, en ce qui concerne la décision de remplacer les doubles attributions qui incombaient à l'Administrateur-Secrétaire par deux postes distincts et indépendants, à savoir celui d'Administrateur des prestations de la Caisse et de Secrétaire du Comité mixte, le Comité mixte a arrêté le profil du poste de Secrétaire, la procédure de recrutement et le rattachement hiérarchique ainsi que la dotation en effectifs du secrétariat du Comité.

3. Troisièmement, le Comité mixte a examiné les questions de gouvernance soulevées par l'Assemblée générale, y compris la question complexe et ancienne du

nombre de ses membres et de sa composition. Il a recommandé que le nombre total de sièges avec droits de vote reste fixé à 33, avec un ajustement pour attribuer un siège à l'Organisation internationale pour les migrations. Il s'est engagé à poursuivre les réflexions sur le nombre de ses membres et sa composition jusqu'à ce que soit atteint un résultat souhaitable pour tous, y compris l'Assemblée générale. À cette fin, il a renouvelé le mandat de son groupe de travail sur la gouvernance.

4. Quatrièmement, le Comité mixte a examiné des informations supplémentaires sur l'incidence de sa proposition de modification de l'article 48 des Statuts, Règlements et système d'ajustement des pensions de la Caisse tendant à mieux définir la compétence du Tribunal d'appel des Nations Unies dans les affaires relevant de la procédure de révision et de recours de la Caisse. La question que la modification vise à traiter relève davantage de la gouvernance que du droit. S'il appartient au Comité mixte et à l'Assemblée générale de contrôler et de régir la Caisse, les décisions administratives prises par l'Administrateur et les comités des pensions du personnel relatives aux droits à pension des participants et aux bénéficiaires sont soumises au contrôle juridictionnel du Tribunal d'appel des Nations Unies. L'Assemblée générale a été invitée à réaffirmer son autorité d'organe délibérant et directeur suprême de la Caisse en approuvant la modification proposée.

5. Conformément à son usage, le Comité mixte a chargé un groupe de travail d'examiner le projet de budget pour 2020, lequel lui a fait des recommandations. La Caisse des pensions a pris en charge toutes ses dépenses d'administration et, en dehors de son mandat principal, a conclu un accord de partage des coûts avec l'Organisation pour les services réciproques. En réponse à une demande du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, la Caisse et le Secrétariat se sont mis d'accord sur une nouvelle méthode de partage des coûts qui reflète mieux la réalité et s'est traduite par une réduction sensible de la contribution nette à la Caisse provenant du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies.

6. Le projet de budget pour 2020 tient largement compte des décisions prises par l'Assemblée générale dans sa résolution 73/274. Plus particulièrement, le Comité mixte a proposé de doter le Comité d'un secrétariat indépendant qui serait chargé de la planification générale et de la fourniture d'une gamme complète de services au Comité et à ses organes subsidiaires. En outre, l'organisation des lignes hiérarchiques par fonctions dans l'ensemble de la

Caisse a permis au Comité mixte de proposer le transfert de postes existants plutôt que la création de nouveaux postes. Le projet reflète également l'objectif stratégique à long terme de souplesse, prévoyant le recours à du personnel temporaire (autre que pour les réunions) plutôt que la création de postes afin d'assurer la souplesse nécessaire pour répondre à la fluctuation du volume de travail résultant de la réduction des effectifs dans les missions de maintien de la paix. En outre, le projet prévoit le maintien des centres d'appel de la Caisse et la création de deux bureaux de liaison avec les clients à Nairobi et à Bangkok afin d'améliorer la prestation de services aux bénéficiaires se trouvant dans les régions reculées d'Afrique et d'Asie.

7. Les interfaces qui relient ses systèmes informatiques à ceux des organisations affiliées et les processus connexes seront renforcés pour permettre la communication de l'information et le rapprochement des cotisations tous les mois. Par ailleurs, des initiatives visant à automatiser la procédure de vérification de la signature des déclarations de situation et à établir une déclaration de situation numérique sont en phase pilote. D'autres domaines prioritaires mis en évidence par le Comité mixte, notamment la communication et les services administratifs, seront également consolidés.

8. Les dépenses d'administration du secrétariat de la Caisse des pensions et du Bureau de la gestion des investissements ont été financées sur les avoirs de la Caisse et non sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Le Bureau de la gestion des investissements n'a pas connu d'augmentation de postes depuis six ans, alors que les avoirs gérés par lui ont enregistré une croissance de 36 % pendant cette période. Le Comité mixte propose d'augmenter le nombre de postes pour 2020, augmentation qui serait entièrement financée par les économies déjà réalisées par le Bureau. En fait, le projet de budget pour 2020 est inférieur en dollars à celui de 2019. Aussi, la Cinquième Commission est invitée à approuver le projet de budget afin de donner au Bureau les moyens d'atteindre ses objectifs d'investissement.

9. **M. Ramanathan** (Contrôleur), présentant le rapport du Secrétaire général sur les incidences administratives et financières des recommandations figurant dans le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (A/C.5/74/3), dit que le rapport tient compte de la nouvelle méthode d'évaluation utilisée dans l'accord de participation aux coûts passé entre la Caisse des pensions et l'Organisation des Nations Unies, conformément à la résolution 72/262 A de l'Assemblée générale.

10. Les incidences financières globales des recommandations figurant dans le rapport du Comité mixte, qui s'élèvent à 7,8 millions de dollars, représentent le coût estimatif des services liés au Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies fournis par la Caisse des pensions à l'Organisation des Nations Unies, et sont fondées sur la nouvelle méthode d'évaluation. Selon les dernières données relatives au nombre de participants à la Caisse, 4,9 millions de dollars de ce montant sont imputés sur le budget ordinaire tandis que 2,9 millions de dollars sont pris en charge par les fonds et programmes.

11. Le projet de budget-programme pour 2020 a été établi avant que le projet de budget de la Caisse des pensions ne soit achevé. En attendant la finalisation du projet de budget de la Caisse et les recommandations correspondantes du Comité mixte, un montant de 7,2 millions de dollars, après actualisation des coûts, a été inscrit au chapitre premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble) du projet de budget-programme pour 2020, représentant la part des dépenses du secrétariat central de la Caisse à rembourser par l'Organisation des Nations Unies qui est imputable sur le budget ordinaire. En conséquence, si l'Assemblée générale approuve les propositions et recommandations du Comité mixte, il faudrait retrancher 2,3 millions de dollars au chapitre premier.

12. **Le Président** attire l'attention sur la déclaration par laquelle le Président du Comité des opérations d'audit du Comité des Commissaires aux comptes a présenté le rapport du Comité sur le rapport financier et les états financiers audités de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour l'année terminée le 31 décembre 2018 (A/74/5/Add.16). Il a également appelé l'attention sur la déclaration conjointe par laquelle la Secrétaire du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et le Représentant du Secrétaire général pour les investissements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies ont présenté leur rapport sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport pour l'année terminée le 31 décembre 2018 (A/74/329). Ces deux déclarations seront publiées sur le portail de la Cinquième Commission.

13. **M. Terzi** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport correspondant du Comité consultatif (A/74/7/Add.14), dit que le Comité consultatif prend note des progrès accomplis pour traiter les dossiers de demande de prestations dans les délais et recommande qu'il ne faut ménager aucun effort pour remédier aux

causes des retards pris dans le versement des prestations et ainsi éliminer l'arriéré des dossiers, notamment en intensifiant la coopération entre la Caisse et les organisations affiliées. Tout en se félicitant des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la résolution 73/274 de l'Assemblée générale, le Comité consultatif compte que le Comité mixte donnera de plus amples informations sur l'indépendance de la Secrétaire du Comité mixte, y compris sur le projet de mandat de la Secrétaire du Comité mixte et de l'Administratrice des prestations de retraite, ainsi que sur la structure hiérarchique.

14. Sur la question du renforcement des effectifs de la composante Administration des pensions pour 2020, le Comité consultatif recommande de ne pas approuver la création d'un poste de spécialiste des ressources humaines (P-3), d'un poste d'assistant aux systèmes informatiques [agent(e) des services généraux (Autres classes)] et de trois emplois de temporaire (autres que pour les réunions) d'assistant aux prestations [agent(e) des services généraux (Autres classes)]. En outre, il note que, dans l'étude menée auprès d'organismes comparables qui a servi à justifier le renforcement des effectifs du Bureau de la gestion des investissements, l'effectif optimal dont la Caisse devrait être dotée n'a pas été déterminé. Il recommande que l'étude et des justifications plus détaillées concernant les postes demandés soient fournies à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le rapport du Comité mixte (A/74/331).

15. **M^{me} Tarbush** (Observatrice de l'État de Palestine), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Comité mixte, qui rend compte à l'Assemblée générale, est le principal organe de contrôle, de direction et de décision de la Caisse, chargé en dernier ressort de l'administrer et de protéger les intérêts bien compris des participants, des retraités et autres bénéficiaires.

16. Le Groupe a pris note de la proposition de doter le Comité mixte d'un secrétariat indépendant, distinct du système d'administration des prestations, conformément à la résolution 73/274 de l'Assemblée générale. Il compte examiner le bien-fondé du budget prévisionnel de la Caisse pour 2020, qui prévoit un montant de 1 781 800 dollars pour le secrétariat du Comité mixte, un montant de 53 821 700 dollars pour la composante administration des pensions, un montant de 44 923 300 dollars pour le Bureau de la gestion des investissements et un montant de 1 608 000 dollars pour les activités d'audit. Le budget prévisionnel se monte au total à 102 134 800 dollars, ce qui représente une augmentation de 9 676 400 dollars par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2019. Le

Groupe analysera les facteurs qui ont contribué à la sous-utilisation des crédits pour l'exercice biennal 2018-2019 par rapport aux crédits ouverts pour la même période. Il souhaiterait également obtenir des informations supplémentaires sur l'évaluation des besoins qui a servi de base aux propositions de dotation en personnel des entités affiliées à la Caisse des pensions pour 2020. En outre, tout en reconnaissant le travail que le Groupe de travail sur la gouvernance a mené sur les questions de participation, de rotation et de représentation équitable qui concernent le Comité mixte, le Groupe note que la composition de ce groupe de travail est contraire à la résolution 73/274 de l'Assemblée.

17. En 2018, la Caisse des pensions a traité dans les quinze jours ouvrables 79,7 % des dossiers présentés à la cessation de service, dépassant ainsi l'objectif de référence de 75 % et ramenant ainsi le nombre de dossiers en souffrance dans des proportions raisonnables. Le Groupe souhaiterait néanmoins comprendre comment cet objectif de référence et d'autres paramètres connexes ont été appliqués concrètement dans le traitement des dossiers, compte tenu notamment des retards notables dans la réception des paiements et de l'existence d'un arriéré de dossiers dans un passé récent. Il demandera également des informations sur les progrès accomplis dans l'amélioration du fonctionnement du Système intégré d'administration des pensions, dans la mesure où les problèmes survenus lors du lancement du système ont été résolus.

18. Afin d'éviter que ne se reproduisent les problèmes hérités du passé liés au traitement des prestations, la Caisse des pensions a redoublé d'efforts pour expliquer aux fonctionnaires qui quittent leur organisation et à ses interlocuteurs dans les services des organisations affiliées chargés des ressources humaines et des finances, au moyen de séances d'information sur les pensions, de séminaires de préparation à la retraite, d'ateliers sur les pensions, les formalités de cessation de service et celles qui sont propres au traitement des demandes de prestations, en particulier à l'intention des services qui réduisent leurs effectifs ou qui ferment leurs portes. Ce travail doit être renforcé. Notant que l'augmentation des opérations liées aux participants actifs, l'accroissement du nombre de fonctionnaires atteignant l'âge de la retraite et l'allongement de l'espérance de vie continuent d'alourdir le volume de travail de la Caisse, le Groupe se félicite que celle-ci s'attache à renforcer ses capacités de prestation de services et prend note de son projet de dissocier les services aux clients des opérations. Il prend également acte de la restructuration et du changement de nom des

groupes chargés des services aux clients à New York et à Genève, rebaptisés Section des services aux clients et de la communication, et salue la création de deux bureaux de liaison avec les clients à Nairobi et à Bangkok.

19. Au 31 décembre 2018, l'actif net disponible pour le versement des prestations se chiffrait à 60,7 milliards de dollars, en recul de 3,5 milliards de dollars par rapport au 31 décembre 2017. Malgré cette diminution, le Comité mixte a constaté que la situation financière de la Caisse des pensions était saine et que le Bureau de la gestion des investissements avait respecté l'objectif à long terme de la Caisse, à savoir atteindre ou dépasser un taux de rendement réel de 3,5 % sur des périodes de 2, 3, 10, 15, 25 et 50 ans. Tentant d'anticiper l'orientation future des politiques budgétaires et monétaires et de s'y adapter tout en composant avec les risques croissants liés à la situation géopolitique mondiale, les marchés financiers devraient demeurer instables dans un avenir proche. À cet égard, la viabilité à long terme de la Caisse est essentielle pour les participants, les bénéficiaires et les États Membres, qui seront tous touchés par les incidences financières et les passifs résultant de la perte de cette viabilité. Ses investissements doivent donc satisfaire aux critères de sécurité, de rentabilité, de liquidité et de convertibilité.

20. Au 31 décembre 2018, la Caisse des pensions détenait des investissements dans plus de 102 pays et régions, aussi bien développés qu'en développement. Le Comité des placements de la Caisse a été encouragé à rechercher d'autres possibilités d'investissement dans les pays en développement, qui demeurent insuffisantes. Le Groupe attend avec intérêt de recevoir des informations sur les progrès accomplis dans la diversification géographique des investissements dans le prochain rapport du Comité mixte. En effet, cette diversification est un moyen efficace d'améliorer le positionnement risque/rendement du portefeuille de la Caisse sur le long terme.

21. Le Groupe se félicite du rapport établi par le Comité des commissaires aux comptes sur le rapport financier et les états financiers audités de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour l'année terminée le 31 décembre 2018 (A/74/5/Add.16). Le Comité des commissaires aux comptes a noté que, sur les 38 recommandations en suspens au 31 décembre 2017, 32 % avaient été appliquées intégralement, 58 % étaient en cours d'application et 10 % étaient devenues caduques. La Caisse des pensions devrait mettre en œuvre rapidement toutes les recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes et continuer de donner des

informations détaillées sur leur application chaque année afin d'expliquer les éventuels retards.

22. Le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a publié quatre rapports d'audit à l'intention de la direction de la Caisse des pensions, dont 18 recommandations importantes et une recommandation critique qui ont été acceptées par la direction de la Caisse. Ces recommandations devraient être mises en œuvre rapidement. Le BSCI a également procédé à une évaluation des risques de fraude au sein du Bureau de la gestion des investissements.

23. **M^{me} Norman-Chalet** (États-Unis d'Amérique) dit que la Caisse des pensions, dont les avoirs se montent à plus de 60 milliards de dollars, fournit des ressources vitales à plus de 128 000 participants actifs et bénéficiaires. La délégation américaine se félicite des initiatives actuellement menées pour offrir de nouveaux canaux de communication aux bénéficiaires, notamment les améliorations apportées aux services en ligne et aux centres de services. La mise en service du nouveau mécanisme de gestion des réclamations est également encourageante. Malgré l'augmentation du nombre de dossiers traités dans le délai imparti de quinze jours, la délégation américaine s'inquiète du nombre important de flux de travail en suspens et appelle à redoubler d'efforts pour remédier aux causes des retards. La délégation de l'oratrice tiendra compte de ces efforts au moment d'étudier le projet de budget de la Caisse des pensions pour 2020 et attend avec intérêt d'examiner l'application de la nouvelle méthode de partage des coûts et son incidence sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies.

24. Si le Comité mixte a accompli un travail remarquable dans le domaine de la gouvernance, il reste beaucoup à faire pour appliquer pleinement la résolution 73/274 de l'Assemblée générale. Les États-Unis saluent les efforts déployés par le Bureau de la gestion des investissements pour réduire au minimum l'incidence de l'instabilité des marchés sur la viabilité de la Caisse des pensions et pour atteindre son objectif de taux de rendement réel. Le cadre de contrôle du risque opérationnel du Bureau devrait également continuer à être renforcé.

25. **Mr. Chumakov** (Fédération de Russie) dit que sa délégation se félicite des progrès réalisés pour assurer le traitement en temps voulu des prestations de retraite et de la capacité continue de la Caisse à atteindre son objectif de taux de rendement réel annualisé de 3,5 %. Sa délégation note avec satisfaction l'augmentation de la valeur marchande des actifs de la Caisse, qui s'élève à 67 milliards de dollars. Elle apprécie les mesures visant à accroître la transparence et à diversifier

davantage les investissements pour ce qui est tant de la répartition géographique que du panachage des classes d'actifs, tout en continuant de respecter les quatre critères que sont la sécurité, la rentabilité, la liquidité et la convertibilité.

26. Sa délégation soutient pleinement les décisions du Comité mixte concernant les travaux du Groupe de travail sur la gouvernance, en particulier sa recommandation de maintenir à 33 le nombre de sièges avec droit de vote au Comité mixte. Tout en estimant qu'il n'y a pas actuellement de justification suffisante pour modifier la taille et la composition du Comité mixte, elle ne s'oppose pas aux ajustements relatifs à la représentation des organisations affiliées à la Caisse au Comité mixte et elle se félicite que le Comité mixte accepte l'instauration d'une procédure d'examen et de roulement permettant d'ajuster à intervalles réguliers sa composition.

27. Sa délégation approuve les décisions du Comité mixte concernant l'orientation des travaux du Comité permanent et la fréquence de ses réunions. Enfin, elle soutient la prolongation du mandat du Groupe de travail sur la gouvernance dans sa composition actuelle jusqu'à la prochaine session du Comité mixte.

Progiciel de gestion intégré (A/74/7/Add.17, A/74/153 et A/74/478)

28. **M^{me} Pollard** (Secrétaire générale adjointe chargée du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité), présentant le onzième rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré (A/74/478), dit que le projet Umoja, l'une des réformes les plus importantes prescrites par l'Assemblée générale, est une priorité majeure pour le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité car il est un élément clé des réformes du Secrétaire général.

29. Au cours de la période considérée, un large éventail de projets impliquant de nouvelles solutions logicielles ont été menés dans le cadre d'Umoja-Extension 2. Umoja a été au cœur des réformes relatives à la gestion, à la paix et à la sécurité, et au système de développement. L'infrastructure matérielle vieillissante d'Umoja a été remplacée ; de nombreuses fonctionnalités ont été améliorées ; une nouvelle plateforme a été déployée pour permettre l'utilisation d'Umoja sur les appareils mobiles et pour améliorer l'adoption du progiciel par les utilisateurs. Dans le même temps, l'équipe chargée du projet est devenue autonome en ce qui concerne le développement et la maintenance du système, éliminant ainsi le besoin d'un intégrateur de systèmes.

30. Dans son rapport de 2017 sur Umoja (A/72/7/Add.31), le Comité consultatif fait observer « qu'Umoja-Extension 2 porte sur certaines fonctions plus stratégiques, telles que la planification et la programmation, l'établissement du budget et la gestion de la chaîne d'approvisionnement, et que la mauvaise prise en charge de ces fonctions par les précédents systèmes était l'un des principaux facteurs ayant conduit à la décision de passer à un progiciel de gestion intégré ». Il n'existe pas de solutions standard pour certains processus d'Umoja-Extension 2. En outre, l'ONU a été le premier client de SAP à utiliser certaines combinaisons des logiciels fournis par l'éditeur et, au vu de l'ampleur et du niveau de détail du projet, du point de vue fonctionnel et technique, Umoja s'est avéré être l'un des projets les plus complexes jamais mis en œuvre par un client de SAP. Les déploiements d'Umoja-Extension 2 doivent donc être planifiés avec prudence et exécutés judicieusement.

31. Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre d'un certain nombre de projets Umoja-Extension 2. Par exemple, la solution de planification stratégique, de budgétisation et de gestion des performances couvre désormais l'ensemble du cycle de planification des programmes, de budgétisation, de mise en œuvre, de suivi des performances et d'établissement de rapports, ce qui permet au Secrétaire général de se concentrer sur les résultats institutionnels et d'améliorer la transparence et la responsabilité grâce à une gestion axée sur les résultats. Le projet de gestion du personnel en tenue est une solution logicielle originale visant à couvrir la plupart des processus relatifs au remboursement du matériel appartenant aux contingents aux pays fournisseur de contingents ou de personnel de police. La solution de gestion des transports, dont la deuxième version a récemment été mise en service, permet de planifier, d'exécuter et de contrôler le mouvement des marchandises des fournisseurs vers les entrepôts de l'ONU, les transferts entre et au sein des missions, ainsi que le déploiement, la rotation et le rapatriement des effectifs et du matériel appartenant aux contingents. Cette solution offre également des possibilités intéressantes de suivi et de localisation pour la surveillance en temps réel du mouvement des marchandises, avec des alertes en cas d'événements imprévus.

32. La finalisation du contrat de logiciel pour les modules de planification de la demande et de planification du réseau d'approvisionnement, qui relèvent de la fonction de gestion de la chaîne d'approvisionnement Umoja-Extension 2, a été reportée à septembre 2019 en raison des difficultés rencontrées dans la négociation des conditions juridiques

d'utilisation du service SAP hébergé sur le cloud pour les modules concernés. On s'attend maintenant à ce que ces derniers soient déployés en 2020. Bien que l'infrastructure informatique de base d'Umoja soit déjà été intégrée au Bureau de l'informatique et des communications, un certain nombre de fonctions institutionnelles, telles que la gestion de la demande, l'analyse des besoins, l'amélioration et la normalisation des processus, les essais et la formation, ainsi que le déploiement et l'appui post-déploiement, sont nécessaires pour préserver la stabilité des opérations dans l'environnement du progiciel de gestion intégré. Dans son rapport (A/74/478), le Secrétaire général a décrit la manière dont ces fonctions sont intégrées et les problèmes qui persistent à cet égard.

33. Les ressources nécessaires pour Umoja en 2020 s'élèvent à 22,6 millions de dollars, après l'application d'un solde inutilisé de 12,7 millions de dollars reporté de 2019. Les prévisions de dépenses pour Umoja sont restées stables depuis le huitième rapport d'étape du Secrétaire général (A/71/390), ce qui témoigne de la rigueur constante dont il est fait preuve dans le financement du projet. Ce montant reflète également la réduction continue des besoins en personnel temporaire et en services contractuels liée à la réduction des ressources affectées aux projets. La mise en service d'Umoja-Extension 2 nécessitera un engagement fort de la part des services et l'appui des cadres dirigeants dans tous les domaines d'activité. Dans le même temps, les opérations de l'Organisation dépendent du bon fonctionnement d'Umoja, qui facilite également la gestion des problèmes de liquidités auxquels l'Organisation doit faire face. Le soutien continu de la Cinquième Commission est nécessaire pour garantir que le projet porte pleinement ses fruits.

34. **Le Président** appelle l'attention sur la déclaration du Président du Comité des opérations d'audit du Comité des commissaires aux comptes, qui a présenté la note par laquelle le Secrétaire général avait transmis le huitième rapport annuel du Comité des commissaires aux comptes sur la mise en service du progiciel de gestion intégré (A/74/153).

35. **M. Terzi** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport correspondant du Comité consultatif (A/74/7/Add.17), dit que le Comité consultatif est préoccupé par le fait que le projet Umoja n'a pas été pleinement mis en œuvre dans le respect du budget et du calendrier approuvés, et qu'un report des échéances du projet a été demandé, qui se traduit par une nouvelle escalade des coûts. Le Comité consultatif demande au Secrétaire général de fournir à l'Assemblée générale, au moment où celle-ci examinera son onzième rapport

d'étape (A/74/478), un plan d'action devant permettre que l'ensemble du projet Umoja et chacun des sous-projets d'Umoja-Extension 2 soient achevés d'ici à la fin de l'année 2020.

36. Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale décide que le projet Umoja sera clôturé au 31 décembre 2020 et qu'elle prie le Secrétaire général de prendre toutes les mesures voulues pour que le projet soit achevé à cette date. Il est nécessaire de donner la priorité à l'achèvement des sous-projets d'Umoja-Extension 2 et d'éviter tout élargissement du périmètre du projet, si ce n'est pour les éléments qui sont essentiels au bon fonctionnement du système et qui n'auront pas d'incidence sur le calendrier ou les coûts du projet. Le Comité consultatif recommande également que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de lui soumettre le rapport final sur Umoja pour examen lors de la partie principale de sa soixante-quinzième session.

37. En outre, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'inclure, dans le projet de budget-programme pour 2021, une proposition sur la méthodologie à appliquer pour l'estimation des coûts liés à la période de maintenance qui suivra la clôture du projet. Afin de réduire la dépendance vis-à-vis des entrepreneurs et consultants extérieurs, le Comité consultatif a encouragé le Secrétaire général à poursuivre ses efforts pour organiser une formation spécialisée à l'intention du personnel du projet, afin de garantir la capacité institutionnelle à soutenir Umoja. Compte tenu de la sous-utilisation des crédits en 2019, le Comité consultatif a recommandé que l'Assemblée générale réduise de 3 % le montant des ressources nécessaires pour 2020.

38. **M^{me} Tarbush** (Observatrice de l'État de Palestine), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit qu'il est essentiel d'encadrer le projet Umoja et qu'il faut appliquer intégralement et sans retard les recommandations du Comité des commissaires aux comptes. L'Assemblée générale a été informée qu'Umoja apporterait un appui essentiel aux réformes du Secrétaire général, faciliterait l'exécution efficiente et efficace des mandats et renforcerait le respect du principe de responsabilité par les organismes des Nations Unies, notamment en ce qui concerne la bonne gestion des ressources.

39. Le Secrétaire général devrait suivre de près la mise en œuvre d'Umoja-Extension 2 et veiller à ce que les enseignements tirés de la mise en service d'Umoja-Démarrage et d'Umoja-Extension 1 soient appliqués proactivement à Umoja-Extension 2. Le Groupe est

consterné par le fait que le projet n'ait pas été entièrement mis en œuvre dans le respect du calendrier et du budget approuvés et que, malgré des retards répétés et des coûts exorbitants, un nouveau report du calendrier du projet ait été demandé jusqu'à la fin de 2020, ce qui représente un coût supplémentaire pour l'Organisation et les États Membres. Il juge également préoccupantes les lacunes persistantes dans la planification et le suivi à un stade du projet aussi avancé.

40. Malgré les ressources financières considérables consacrées à Umoja, le Secrétaire général n'a pas répondu aux demandes de l'Assemblée concernant le coût total du système et l'étendue des bénéfices réalisés, ainsi qu'un plan d'intégration du projet. Des mesures correctives doivent être prises pour mettre pleinement en œuvre le projet d'ici à la fin de 2020, appliquer des mesures d'atténuation pour éviter de nouveaux retards et rassembler en toute transparence des informations sur les avantages qualitatifs et quantitatifs obtenus. En outre, les comités de gouvernance d'Umoja devraient exercer un contrôle plus strict sur la mise en service du système.

41. Compte tenu de la période d'austérité budgétaire et d'incertitude que traverse l'ensemble de l'Organisation, le projet Umoja ne saurait déroger à la discipline budgétaire. Le Groupe attend avec intérêt de recevoir des informations détaillées sur la mise en service d'Umoja-Extension 2 et son impact sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement et les remboursements aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. Le Groupe souhaite également recevoir des informations supplémentaires sur les mesures prises pour combler les défaillances relatives aux contrôles de l'application Umoja et à la tenue à jour des données de base recensées par le Comité consultatif et le Comité des commissaires aux comptes.

42. **M^{me} Norman-Chalet** (États-Unis d'Amérique) dit que, malgré les problèmes initiaux liés à la gouvernance et à la gestion du projet, Umoja reste à ce jour l'un des projets les plus importants jamais menés par le Secrétariat et l'un de ceux qui ont le plus contribué à transformer l'Organisation. Umoja est un élément clé de la modernisation et de la réforme de l'administration de l'Organisation. Il est essentiel pour accroître la transparence et améliorer la gestion des ressources de l'ONU. Étant donné la complexité du projet, sa grande valeur et son importance pour une gestion efficace et efficiente de l'Organisation, une gestion de projet solide, ainsi que des mesures d'évaluation et d'atténuation des risques, sont nécessaires. Sa délégation approuve les recommandations du Comité des commissaires aux comptes. Tout en saluant les

efforts déployés pour réduire les coûts opérationnels du projet et pour obtenir les avantages quantitatifs et qualitatifs décrits dans le onzième rapport d'étape du Secrétaire général (A/74/478), les États-Unis craignent que la mise en œuvre complète du projet ne soit encore retardée et ne génère des coûts supplémentaires. Les États Membres ont toujours financé, guidé et encouragé le projet Umoja. Sa mise en œuvre complète ne devrait donc pas être retardée davantage.

43. **M. Tan** (Singapour) déclare que sa délégation appuie la mise en service d'Umoja depuis le début du projet. L'utilisation de solutions numériques pour améliorer l'efficacité, harmoniser les processus et accroître la transparence présente un intérêt réel. Singapour soutient donc la vision du Secrétaire général d'un progiciel de gestion intégré qui rationalisera les opérations de l'Organisation grâce à la refonte des processus, au partage des données et à l'application des meilleures pratiques, tout en garantissant la responsabilisation. Sa délégation trouve également encourageant que la base d'utilisateurs d'Umoja compte à présent plus de 43 000 personnes sur 420 sites et que la majorité des utilisateurs trouvent le projet utile.

44. La délégation singapourienne s'inquiète du report répété des échéances du calendrier et de la forte hausse des coûts liés à Umoja. Il est à peine croyable qu'un projet censé engendrer des économies et des gains d'efficacité puisse prendre trois fois plus de temps et coûter deux fois plus cher que ce qui était prévu à l'origine, 1,43 milliard de dollars. Le Secrétaire général doit prendre des mesures urgentes pour qu'Umoja soit pleinement mis en œuvre et que le plan de concrétisation des avantages y afférent soit achevé, sans plus de retard ni augmentation des coûts. Sa délégation examinera la demande de ressources supplémentaires mais souligne la nécessité de ne pas prolonger le délai de clôture du projet au-delà de 2020.

45. Les recommandations du Comité des commissaires aux comptes devraient être appliquées dans les meilleurs délais. Sa délégation est particulièrement préoccupée par deux questions qui ont été mises en évidence par le Conseil des commissaires aux comptes et le Comité consultatif. Premièrement, il y existe toujours un risque de fraude en raison des défaillances dans les fonctions de contrôle en ce qui concerne le traitement des paiements des fournisseurs et dans la tenue à jour des données de base. Pour atténuer ce risque, le Secrétaire général devrait veiller à ce que l'exécution des propositions de paiement quotidiennes soit automatisée, à ce que les exceptions pour lesquelles l'exécution de propositions de paiement ad hoc est requise soient réduites au minimum, et à ce que les données de base pour les coordonnées bancaires soient

examinées afin de traiter les cas où plusieurs fournisseurs sont associés au même compte bancaire. Deuxièmement, il est nécessaire d'élaborer un plan d'intégration d'Umoja, car il importe de disposer des capacités nécessaires pour assurer la maintenance du système et améliorer sa résistance aux chocs, en dépendant le moins possible de l'expertise externe. Il attend avec impatience que le Secrétaire général fasse le point sur cette question dans son rapport final, notamment sur les mesures prises pour renforcer la formation interne et le renforcement des capacités. Singapour continue de soutenir les initiatives qui améliorent l'efficacité, la responsabilité et la transparence de l'Organisation, et s'efforcera de faire en sorte que les promesses d'Umoja soient tenues.

46. **M. Chumakov** (Fédération de Russie) déclare que si les États Membres expriment fréquemment leur inquiétude quant à l'état d'avancement du projet Umoja, ils devraient également reconnaître les efforts considérables de l'actuel Directeur du projet Umoja et de son équipe, qui ont hérité d'une tâche difficile. Alors qu'une somme de 248 millions de dollars avait été initialement prévue pour ce projet, les coûts ont dépassé le milliard de dollars et la mise en œuvre du projet a été fortement retardée. En outre, les centaines de millions de dollars d'économies promises ne se sont pas encore concrétisées et les États Membres n'ont toujours pas reçu de plan de concrétisation des avantages malgré les demandes répétées à cet effet dans les résolutions de l'Assemblée générale.

47. Sa délégation est profondément préoccupée par le fait que le Secrétaire général n'a pas l'intention d'achever le déploiement d'Umoja dans les délais et le budget prévus et n'a pas fourni de plan pour la mise en œuvre complète du système Umoja, comme l'a demandé l'Assemblée générale. Il est déçu que le rapport du Secrétaire général (A/74/478) ne contienne pas d'informations transparentes sur les progrès réalisés dans la finalisation du projet et qu'aucune date d'achèvement prévue ne soit indiquée. À cet égard, le Directeur du projet Umoja devrait fournir une feuille de route, avec un calendrier, pour le déploiement complet d'Umoja et des six sous-projets d'Umoja-Extension 2.

Travaux de construction et gestion des biens immobiliers (suite) (A/74/7/Add.15 et A/74/343)

48. **M. Ramanathan** (Contrôleur), présentant le rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement du remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi (A/74/343), dit que, selon le calendrier actualisé du projet, celui-ci devrait être achevé en 2023 et que des activités de clôture se poursuivront en 2024. Malgré une redistribution

mineure des coûts entre 2020 et 2021, le coût total prévu de 66,26 millions de dollars reste inchangé.

49. Au cours de la période considérée, des progrès importants ont été réalisés dans la conception des travaux préliminaires, et un appel d'offres visant à solliciter les services d'un bureau d'études professionnel pour la mise en œuvre de stratégies de gestion souple de l'espace de travail a été lancé en mai 2019. Le volet « construction » comprend la construction d'un ou de plusieurs bâtiments de taille appropriée pour répondre aux besoins en espace après la démolition des bâtiments A à J, vieillissants, et l'introduction de stratégies de gestion souple de l'espace de travail. La gestion du projet a également été renforcée grâce à la nomination d'un chef de projet (P-5) et au recrutement réussi pour d'autres postes clés de l'équipe de projet, qui ont été pourvus fin 2018 et début 2019.

50. Il est demandé à l'Assemblée générale d'approuver la création d'un compte pluriannuel des travaux de construction en cours pour le projet, d'approuver le report de 2019 à 2020 du solde non utilisé et d'ouvrir un crédit de 10 490 100 dollars pour les activités du projet en 2020. Le projet garantira des bureaux et des installations opérationnelles sûrs, accessibles et modernes à toutes les entités des Nations Unies qui auront besoin d'espaces de bureau sécurisés à Nairobi, sans qu'il soit nécessaire de procéder à de nouveaux investissements importants pour ce type de locaux pendant au moins vingt ans.

51. **M. Terzi** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport correspondant du Comité consultatif (A/74/7/Add.15), dit que le Secrétaire général n'a pas fourni de proposition de projet actualisée, comprenant des informations plus précises sur la portée, le coût global maximum et la stratégie de mise en œuvre, comme l'avait demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 73/279. Le Comité consultatif est particulièrement préoccupé par le fait que le cahier des charges du projet ne sera probablement pas arrêté avant la fin de 2020 et recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de présenter, dans son prochain rapport d'activité, le cahier des charges complet du projet, y compris les détails sur les besoins réels en espace et le nombre et les spécifications des nouveaux bâtiments, pour approbation par l'Assemblée. Le Comité consultatif est en outre préoccupé par le retard de six mois qui a été pris sur le calendrier du projet et espère que le Secrétaire général surveillera de près et atténuera les risques afin de garantir l'achèvement du projet dans le respect du cahier des

charges, du budget et du calendrier qui seront approuvés par l'Assemblée générale.

52. Avant de poursuivre la mise en place de la gestion souple de l'espace de travail, le Secrétaire général devrait faire le point sur l'état d'avancement du projet et sur les retours des locataires sur les projets pilotes connexes, ainsi que sur les accords reçus des locataires concernant leur intention de mettre en œuvre des stratégies de gestion souple de l'espace de travail et de fournir les ressources financières correspondantes. Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de créer un compte pluriannuel des travaux de construction en cours pour l'Office des Nations Unies à Nairobi.

53. **M. Katkhuda** (Observateur de l'État de Palestine), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe est reconnaissant au Gouvernement kényan de son appui constant aux travaux de l'Office des Nations Unies à Nairobi, en particulier au projet de construction en cours. En plus de son don de 57 hectares de terres de premier choix, le Gouvernement a fait des investissements importants dans la région de Gigiri, où se trouve l'Office. L'accord avec le pays hôte prévoit des privilèges et immunités, notamment des exemptions de droits de douane pour les marchés, les matériaux de construction, le matériel et les infrastructures. Toutefois, le Secrétaire général devrait continuer de s'engager auprès des États Membres pour rechercher des contributions volontaires et d'autres formes de soutien au projet.

54. Le Groupe se félicite de la création d'un sous-comité de liaison du pays hôte sur les infrastructures et le développement, qui travaille en étroite collaboration avec l'équipe de gestion pour mettre en œuvre rapidement les projets d'amélioration des infrastructures menés par le pays hôte dans la région de Gigiri. Une coopération étroite entre l'Office des Nations Unies à Nairobi et le Gouvernement kényan devrait se poursuivre tout au long de la période de mise en œuvre du projet.

55. Le Groupe attache une grande importance à la promotion d'un environnement de travail efficace. Le remplacement des bâtiments A à J contribuera à la bonne gestion des biens de l'Organisation en garantissant la sécurité et la sûreté du lieu de travail, ainsi que des améliorations générales des conditions de travail, et en permettant de résoudre les problèmes liés à la conformité aux codes d'atténuation des risques sismiques et à l'optimisation de l'utilisation de l'espace. Le projet est l'un des principaux éléments de l'examen stratégique des biens immobiliers de l'Office des Nations Unies à Nairobi sur vingt ans, dont l'objectif est

non seulement de construire un nouvel immeuble de bureaux mais aussi de s'assurer que l'Office dispose de suffisamment d'espace pour répondre à tous les besoins prévisibles des Nations Unies et que les locaux à usage de bureaux, nouveaux et existants, sont utilisés de la meilleure manière possible, en tenant compte de stratégies de gestion souple de l'espace de travail. Le projet doit être réalisé dans le respect des délais et du budget approuvés, et le Secrétaire général doit continuer à mener des études régulières afin d'augmenter les revenus locatifs potentiels.

56. Il est essentiel d'établir une structure de gouvernance et de surveillance saine pour le projet, notamment en mettant en œuvre des mesures de gestion et de responsabilité efficaces. Le Groupe note que la structure de gouvernance proposée dans le rapport du Secrétaire général de 2017 (A/72/375) reste inchangée, ce qui favorise la cohérence et la continuité alors que commencent les phases critiques de construction liées aux stratégies de gestion souple de l'espace de travail et aux nouveaux bâtiments. La coordination et la supervision par le Service de la politique de gestion mondiale des biens sont également essentielles pour assurer la mise en œuvre sans faille des activités du projet. Le Groupe compte que le Secrétaire général continuera de s'appuyer sur les enseignements tirés et les meilleures pratiques recensées dans le domaine de la gouvernance du projet. En outre, le Secrétaire général devrait appliquer les enseignements tirés des projets pilotes connexes pour affiner le cahier des charges et l'estimation des coûts du volet relatif aux stratégies de gestion souple de l'espace de travail.

57. La gestion des risques est essentielle à la mise en œuvre de tout projet. Dans son rapport (A/74/343), le Secrétaire général a noté que le degré de confiance dans la capacité d'achever le projet sans dépasser le budget approuvé était en hausse, bien que relativement faible, et a recensé les principaux risques liés à la mise en œuvre du projet. Le Groupe compte que le Secrétaire général surveillera de près et atténuera ces risques afin d'éviter des retards inutiles et de garantir l'achèvement du projet dans les délais.

58. **M. Mmalane** (Botswana), parlant au nom du Groupe des États d'Afrique, dit que le Groupe est reconnaissant au Gouvernement kényan d'avoir soutenu l'Office des Nations Unies à Nairobi, notamment le projet de construction, et prend acte des efforts de coordination réalisés par le Gouvernement avec le sous-comité de liaison du pays hôte pour les projets de développement des infrastructures dans la région de Gigiri.

59. Dans son évaluation des bâtiments A à J, réalisée en 2014, l'Office des Nations Unies à Nairobi a recensé des problèmes tels que des toits affaissés, des risques d'incendie, une géométrie problématique des plaques de sol et l'inaccessibilité des bâtiments. Ces conclusions ont permis d'établir que la durée d'utilité de ces bâtiments, qui avaient été conçus à l'origine comme une solution temporaire, était dépassée depuis longtemps. Il faut féliciter le Secrétaire général d'avoir mis les bâtiments en conformité avec les codes actuels en abordant des questions telles que le respect des normes de santé et de sécurité industrielles et des codes sismiques, la présence de matières dangereuses, l'accessibilité et l'optimisation de l'efficacité énergétique.

60. Au cours de la période considérée, le projet s'est principalement concentré sur la mise en œuvre des premiers travaux de réaménagement du bâtiment des services de publication en tant qu'espace de transition pendant la construction, et sur l'introduction de stratégies de gestion souple de l'espace de travail dans l'ensemble du complexe de Gigiri. La mise en œuvre du projet par étapes s'avère efficace et devrait permettre de réaliser des économies. L'un des obstacles à l'introduction de stratégies de gestion souple de l'espace de travail est l'absence de consensus parmi les locataires pour adopter de telles stratégies, notamment en raison de l'investissement en mobilier et matériel informatique qui doit être réalisé, en particulier par des occupants ne faisant pas partie du Secrétariat. Le Groupe note que des informations sur les mesures prises pour régler cette question n'ont pas été incluses dans le rapport actuel du Secrétaire général (A/74/343), et attend avec intérêt de recevoir ces informations dans son prochain rapport.

61. Le Groupe note que le recrutement pour la plupart des postes approuvés pour l'équipe de projet et le personnel d'appui est achevé et il demandera des mises à jour sur le statut des postes pour lesquels le recrutement est toujours en cours. Le Groupe soutient les propositions relatives aux effectifs du projet pour 2020. Il se félicite en outre de la mise en place d'une stratégie de gestion des risques et d'un inventaire des risques pour le projet, et appelle à poursuivre la mise en œuvre de stratégies d'atténuation des risques afin d'éviter des dépassements budgétaires et des reports du calendrier. Il est également impératif d'établir des mécanismes de gouvernance et de contrôle appropriés pour le projet. À cet égard, la coordination et la supervision par le Service de la politique de gestion mondiale des biens sont essentielles à la réalisation de synergies et à l'application des meilleures pratiques

recensées et des enseignements tirés d'autres projets d'investissement.

62. Le Groupe a hâte de discuter de la proposition visant à établir un compte pluriannuel de construction en cours pour le projet en vue de parvenir à un résultat positif. Il compte également que des mesures sont prises pour tirer parti des capacités locales, y compris les matériaux locaux, comme l'a demandé l'Assemblée générale dans ses résolutions précédentes relatives aux projets de construction.

63. **M. Amayo** (Kenya) dit qu'en tant que pays hôte de l'Office des Nations Unies à Nairobi, le Kenya attache une grande importance à l'Office et a beaucoup investi pour que l'environnement qui y règne soit propice à l'exécution efficace et efficiente des mandats de l'Organisation. Le Gouvernement kényan s'engage à honorer ses obligations et ses responsabilités conformément à l'Accord de siège.

64. Par ses résolutions 72/262 A et 73/279 B, l'Assemblée générale a ouvert un crédit total d'environ 7 millions de dollars pour le projet pour la période 2018-2019. Le Kenya se félicite des dépenses prévues d'environ 13 millions de dollars pour 2020. Il note le décalage de six mois de la phase de démarrage des travaux en raison de retards dans les processus de conception et d'appel d'offres, et encourage la mise en place de mesures d'atténuation adéquates pour éviter de nouveaux retards.

65. Au fil des ans, son gouvernement a investi dans l'amélioration des infrastructures dans la région de Gigiri, en particulier dans l'extension et le dédoublement des routes, la signalisation aux principaux carrefours et la construction de routes de liaison. L'expansion des services publics pour soutenir le développement de la région est également à l'étude. Le remplacement des bâtiments A à J permettra d'améliorer les bâtiments existants, notamment en ce qui concerne les services électriques, mécaniques et de plomberie, la sécurité incendie, l'accessibilité, l'efficacité énergétique et la durabilité. Le projet permettra ainsi de prolonger la durée de vie utile des bâtiments et de minimiser les besoins en investissements majeurs pour les vingt prochaines années, tout en améliorant l'utilisation de l'espace. Sa délégation soutient la création d'un compte pluriannuel des travaux de construction en cours afin d'assurer la continuité du projet. La présence de l'Office des Nations Unies à Nairobi en Afrique a démontré l'engagement de ce continent en faveur du multilatéralisme et d'un ordre mondial fondé sur des règles. Cet héritage doit être consolidé et il faudrait exploiter davantage les

possibilités qu'offre l'Afrique afin de répondre aux besoins de l'Organisation.

Demande de subvention pour les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (A/74/7/Add.16, A/74/281 et A/74/359)

66. **M. Ramanathan** (Contrôleur) présente le rapport du Secrétaire général sur la demande de subvention pour les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (A/74/359), qui rend compte des progrès accomplis par les Chambres sur chaque dossier, donne des précisions sur les difficultés financières persistantes qu'elles rencontrent et communique le montant révisé des ressources demandées pour leurs composantes nationale et internationale pour 2020.

67. Malgré les efforts considérables de collecte de fonds déployés par le Secrétariat en coordination avec le Comité directeur des Chambres, les contributions volontaires à la composante internationale, combinées à l'autorisation d'engagement de dépenses approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 73/279 A, ont été insuffisantes pour couvrir le budget 2019. Les Chambres ont donc évité et reporté des dépenses afin de pouvoir exercer leurs fonctions essentielles dans les limites des ressources disponibles, notamment en gelant le recrutement pour les postes vacants, sauf dans les cas où le recrutement était nécessaire pour assurer la continuité des procédures judiciaires, et en réduisant les dépenses dans des domaines tels que les voyages, les frais de fonctionnement et les services contractuels. Ces mesures devraient permettre une réduction des coûts de 2,5 millions de dollars, soit 15,6 % du budget approuvé pour la composante internationale pour 2019, et devraient se poursuivre en 2020.

68. Les engagements autorisés approuvés par l'Assemblée générale ont permis aux Nations Unies de soutenir les Chambres en vue d'amener les Khmers rouges ayant commis des crimes entre le 17 avril 1975 et le 6 janvier 1979 à répondre de leurs actes. À cet égard, le Contrôleur apprécie les observations faites par le BSCI dans son rapport sur l'audit de la composante internationale des Chambres (A/74/281), dans lequel le Bureau a reconnu que l'appui fourni aux Chambres leur avait permis de faire respecter les garanties d'une procédure régulière et l'état de droit grâce à leur travail exigeant. Bien que les efforts énergiques déployés pour attirer de nouveaux gouvernements donateurs doivent se poursuivre, au vu des considérations susmentionnées, l'Assemblée générale est invitée à approuver l'ouverture d'un crédit pour une subvention de 8,5 millions de dollars pour la composante

internationale en 2020, compte tenu des contributions volontaires prévues d'environ 5,5 millions de dollars.

69. **M^{me} Ndiaye** (Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne), présentant le rapport du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) sur l'audit de la composante internationale des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (A/74/281), dit que le BSCI a effectué l'audit en application de la résolution 73/279 A de l'Assemblée générale. Mené à New York et à Phnom Penh entre février et mai 2019, l'audit avait pour but de déterminer si les opérations de la composante internationale des Chambres étaient efficaces et efficientes pour aider la composante à s'acquitter de son mandat.

70. Au 13 mars 2019, les Chambres avaient jugé trois affaires, tandis que quatre affaires étaient en cours et à divers stades d'avancement. L'Assistance des Nations Unies aux procès des Khmers rouges, le mécanisme administratif qui appuie le travail des Chambres, a préparé des plans d'achèvement trimestriels en collaboration avec les chambres et les bureaux judiciaires, qui ont fourni des projections pour les délais de traitement des affaires. Plusieurs facteurs ont empêché la réalisation des étapes indiquées dans les plans d'achèvement, notamment la nature imprévisible des procès et des processus judiciaires, les difficultés de financement et la nécessité d'examiner et de réviser un grand nombre de documents déjà transcrits. L'Assistance des Nations Unies aux procès des Khmers rouges a mis en place des mesures d'amélioration de l'efficacité et a rationalisé les processus pour faire face aux problèmes de financement et répondre aux besoins opérationnels dynamiques. Par exemple, afin de s'assurer que la rotation du personnel n'affecte pas les activités judiciaires, l'Assistance des Nations Unies aux procès des Khmers rouges a pourvu tous les postes critiques, y compris avec du personnel à court terme, des entrepreneurs et des consultants, et a mis en place des contrôles adéquats sur les dépenses générales de fonctionnement.

71. Le BSCI a recommandé que l'Assistance des Nations Unies aux procès des Khmers rouges assure la liaison avec les chambres et les bureaux judiciaires pour veiller à ce que les besoins de traduction soient dûment communiqués et pris en compte dans la projection des délais d'achèvement des affaires restantes. Le Bureau a également recommandé la mise en place de mécanismes permettant de contrôler le respect par les avocats étrangers membres des équipes de défense des Chambres de l'exigence, établie par l'ordre des avocats du Cambodge, que ces avocats demeurent inscrits à l'ordre des avocats de leur pays d'origine. En outre, le Bureau a recommandé la révision et la renégociation du

mémorandum d'accord entre l'Assistance des Nations Unies aux procès des Khmers rouges et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) pour la fourniture de certains services d'appui administratif à la première citée. Enfin, le Bureau a recommandé que l'Assistance des Nations Unies aux procès des Khmers rouges veille à ce que ses fonctionnaires suivent les formations obligatoires et à ce que leur travail fasse l'objet d'une évaluation dans les meilleurs délais. L'Assistance des Nations Unies aux procès des Khmers rouges a appliqué toutes ces recommandations, à l'exception de celle relative à la révision du mémorandum d'accord avec la CESAP, qui est en cours d'application. Une mise à jour sur l'état de la mise en œuvre de cette recommandation sera fournie à l'Assemblée générale lors de sa soixante-quinzième session.

72. **M. Terzi** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport correspondant du Comité consultatif (A/74/7/Add.16), dit que si le Comité consultatif prend note de l'achèvement des enquêtes et de la délivrance d'ordonnances de clôture dans certaines affaires en cours, il encourage les Chambres à prendre toutes les mesures nécessaires pour clore les dossiers dans les plus brefs délais, notamment une planification plus efficace, tout en respectant les exigences de la procédure judiciaire. Le Comité consultatif recommande également que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'accélérer la mise au point du cadre pour l'achèvement des travaux des Chambres, conformément à la résolution 73/279 A de l'Assemblée générale, et de déterminer les fonctions résiduelles qui pourraient devoir être exercées.

73. Le Comité consultatif apprécie les contributions soutenues du Gouvernement cambodgien à la composante nationale des Chambres. Il compte également que l'impact des mesures d'économie prises pour résoudre les problèmes de financement rencontrés par la composante internationale soit suivi de près afin d'éviter les effets négatifs sur la clôture rapide des dossiers. Compte tenu du déficit de financement prévu pour la composante internationale pour 2020, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale autorise le Secrétaire général à prendre des engagements d'un montant ne dépassant pas 7 millions de dollars, afin de compléter les ressources financières volontaires de la composante internationale pour 2020 en tant que mécanisme de financement relais.

74. **M. Katkhuda** (Observateur de l'État de Palestine), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, déclare que ce dernier félicite les magistrats et le personnel des Chambres extraordinaires de leur détermination à mener à bien le mandat de ces

dernières dans des conditions difficiles. Les Chambres doivent clore les affaires dans les plus brefs délais, notamment grâce à une planification plus efficace, tout en respectant pleinement la procédure judiciaire.

75. Le Groupe attache une grande importance à la promotion d'un environnement de travail efficace. À cet égard, il se félicite que le BSCI ait jugé suffisants les contrôles des dépenses générales de fonctionnement des Chambres. Le Groupe a également donné la priorité à la garantie d'un financement adéquat et durable des Chambres afin de faciliter l'administration de la justice de manière harmonieuse et efficace.

76. Le Groupe félicite le Cambodge d'avoir été le pourvoyeur de la majeure partie du financement de la composante nationale depuis cinq ans et les États Membres d'avoir fourni les ressources extrabudgétaires. Il s'inquiète néanmoins des difficultés financières persistantes auxquelles les Chambres doivent faire face, le montant des contributions volontaires étant passé de 17,7 millions de dollars en 2015 à 6,3 millions de dollars en 2019. Il accueille avec satisfaction les mesures d'économie qui ont été prises par le Secrétaire général pour compenser l'insuffisance des contributions et estime que le Secrétaire général doit poursuivre ses efforts pour mobiliser des fonds pour les Chambres au moyen de contributions volontaires des États Membres.

77. La communauté internationale doit s'assurer que les Chambres disposent des moyens financiers nécessaires pour garantir la responsabilité des crimes perpétrés sous le régime des Khmers rouges, car un échec constituerait un revers majeur dans la quête de justice pour le peuple cambodgien et dans la lutte contre l'impunité. Le Groupe appuie donc la demande du Secrétaire général d'une subvention pour compléter les ressources extrabudgétaires des Chambres pour 2020.

78. **M. Ke** (Cambodge) dit que le Cambodge se félicite du rapport du Secrétaire général (A/74/359) et appuie sa demande de subvention pour la composante internationale pour 2020, qui lui permettra de mener à bien ses travaux de manière harmonieuse et efficace. Son gouvernement apportera une contribution directe de 3,8 millions de dollars aux Chambres, dont 1,6 million de dollars seront affectés aux frais généraux de fonctionnement et 2,2 millions de dollars au paiement des salaires du personnel pour les six premiers mois de 2020. Le Gouvernement espère recevoir le soutien de l'Organisation pour ses efforts de collecte de fonds afin de combler le déficit restant de 1,24 million de dollars pour 2020. L'orateur remercie le Comité directeur des Chambres, le groupe des principaux donateurs et le groupe des États intéressés pour leur soutien à la cause de la justice au Cambodge.

La séance est levée à 11 h 55.